

Le droit à l'épreuve des IFRS

Dominique LEDOUBLE

Expert-comptable - Commissaire aux comptes

Professeur associé au CNAM

Sommaire

- Le cadrage du sujet
- Les constats résultant de l'analyse des normes
- Les conséquences du constat
- Conclusion

Le cadrage du sujet

- L'importance du sujet : la comptabilité est le socle chiffré du droit des affaires
- La question posée : quelles sont les conséquences juridiques de l'arrivée des IFRS ?

Le cadrage du sujet

- Le caractère actuel des réflexions :
L'évolution forte des règles comptables françaises pose d'ores et déjà la question de leur incidence sur le droit
- La méthode de travail du groupe :
 - Une étude systématique
 - Une approche pluri-disciplinaire

Les constats résultant de l'analyse des normes

- La déconnexion comptabilité/droit
 - Le changement de paradigme : on se fonde sur les faits économiques et non sur les situations juridiques
 - Quelques illustrations de ce changement : les notions d'actif ou de fonds propres changent, les opérations comptables ne correspondent plus aux contrats...

Les constats résultant de l'analyse des normes

- La modification d'autres principes fondamentaux de nos règles comptables
 - Modification des instruments de mesure : le recours à la juste valeur se développe
 - Approche « bilan » privilégiée par rapport à l'optique « compte de résultat »

Les conséquences du constat

- Incidence directe sur le droit comptable
 - L'incidence sur les règles comptables : il faut continuer à ré-écrire notre droit comptable
 - L'incidence sur l'application des règles : évolution de la notion de preuve en comptabilité
 - L'interprétation et la sanction des normes comptables

Les conséquences du constat

- Incidence indirecte sur le droit des affaires en général
 - En matière de droit des sociétés : la partie financière est à revisiter (notion de capital, de dividende...)
 - En matière de droit des entreprises en difficulté : les normes IFRS sont-elles une base appropriée en ce domaine ?

Les conséquences du constat

- Incidence indirecte sur le droit des affaires en général
 - En matière de droit social : la notion de rémunération du travail fourni évolue
 - En matière de droit des contrats ou d'autres branches du droit : questions de définitions, difficultés du droit transitoire, effet des seuils

Les conséquences du constat

- Incidence sur le comportement des acteurs
 - Problèmes liés aux changements de principes
 - La neutralité des nouvelles règles comptables ?

Conclusion

- La nécessaire implication des acteurs *dans et autour* de l'entreprise dans une évolution d'une grande portée.
- Le nécessaire approfondissement de ces premiers travaux